

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
1 21 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Port de Carro : Contrat de concession pour la gestion de la partie du port affectée à la plaisance.
Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil Départemental a confié par un contrat de Délégation de Service Public la gestion des activités de plaisance du port de Carro, situé sur la commune de Martigues, à la Société d'Economie Mixte d'Organisation et de Gestion des Equipements touristiques de la Ville de Martigues (SEMOVIM) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2011. Ce contrat a été prorogé par avenant jusqu'au 4 août 2018.

Par délibération n°158 en date du 18 décembre 2017, le Département a engagé une nouvelle procédure de contrat de concession d'une durée de 5 ans à compter du 5 août 2018 pour la gestion de la partie du port de Carro affectée à la plaisance.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce projet de nouveau contrat de concession a fait l'objet d'un avis d'appel à candidature.

Les différentes étapes de la procédure d'attribution par la Commission de concession ont été respectées entre les mois de février 2018 et avril 2018.

La Commission de concession réunie le 12 avril 2018 a jugé que la seule offre proposée par la SEMOVIM était globalement satisfaisante conformément au rapport d'analyse présenté. Elle a autorisé l'engagement des négociations avec le candidat.

La Commission de concession réunie le 3 mai 2018 a émis un avis favorable quant à l'offre remise par la SEMOVIM, adaptée après négociation. Cette offre répond aux exigences liées à l'exécution et à la continuité du service public. Elle garantit l'économie générale du contrat.

L'ensemble de la procédure étant conforme à la réglementation, le présent rapport propose de retenir la Société d'Economie Mixte d'Organisation et de Gestion des Equipements touristiques de la Ville de Martigues (SEMOVIM) comme concessionnaire de la gestion de la partie du port de Carro affectée à la plaisance pour une durée de 5 ans à compter du 5 août 2018 et d'approuver le contrat de concession et ses annexes.

Une redevance annuelle (39 000€~~HT~~) sera perçue par le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL